

# GÉRANCE ET PROBITÉ

## Systemes de surveillance financière et de responsabilisation

Un ensemble complet de politiques, de cadres et d'examins a été mis en place pour garantir l'intégrité du Programme de partenariat mondial du Canada, qui respecte les plus hautes normes en matière de gestion de projet, de gérance et de responsabilisation.

Les mesures adoptées dans le cadre du Programme sont guidées par le Cadre de gestion et de responsabilisation élaboré par le Conseil du Trésor, par un Cadre de gestion de projet mis au point précisément pour le Programme, qui correspond à une méthode d'exécution de projets répondant aux normes de l'industrie, ainsi que par un Cadre de vérification en fonction du risque et un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats conformes aux directives du Conseil du Trésor. Ces outils permettent de mesurer, d'évaluer, de présenter des rapports de rendement et d'intégrer la gestion du risque aux stratégies et aux méthodes de mise en œuvre. Des registres des risques tenus pour le projet et le Programme établissent la liste des risques les plus importants et donnent des stratégies pour les atténuer. Ensemble, ces instruments constituent un cadre de gestion de projet complet pour le Programme. Par souci de transparence, des rapports complets sur l'exécution des projets sont présentés au Conseil du Trésor tous les semestres et au Parlement tous les ans. Tout le travail relatif au Programme de partenariat mondial est également indiqué dans les soumissions annuelles du MAECI, c'est-à-dire le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport sur le rendement*.

Une responsabilisation comptable rigoureuse accompagne toutes les activités relatives au Programme de partenariat mondial. Toutes les dépenses et tous les engagements sont soumis aux normes et aux pratiques de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du gouvernement du Canada et à ses règlements et politiques connexes, et ils se font dans un cadre de gestion financière rigoureux qui met l'accent sur le contrôle interne, la diligence raisonnable et une gestion budgétaire prudente.

Un cadre juridique global couvre la coopération avec les partenaires. L'Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la destruction des armes chimiques, au démantèlement de sous-marins nucléaires déclassés et à la protection physique, au contrôle et au dénombrement des matières nucléaires et radioactives est un accord-cadre garantissant que la coopération satisfait aux exigences juridiques et politiques du Canada, y compris celles concernant la sécurité et la protection de l'environnement. L'Accord contient des dispositions sévères en matière de surveillance, d'accès, de transparence, d'imposition, de responsabilité et de droits de propriété intellectuelle. Sur le plan du fonctionnement, de nombreux projets ont leur propre accord ou entente de mise en œuvre. De plus, pour gérer les risques financiers, le Canada verse l'argent une fois les étapes importantes terminées. Les fonds sont décaissés après vérification que le travail a été accompli correctement et selon les modalités de l'accord d'origine.

La vérification et l'évaluation font partie intégrante des activités du Programme. Le rapport de vérification interne réalisé en 2005 (à lire sur le site Web du MAECI) démontre que beaucoup a été accompli relativement aux objectifs du Programme, et il contient des recommandations quant aux améliorations à apporter, dont la plupart ont été réalisées. Une évaluation extérieure a également été commandée, et des vérifications de certains projets ont lieu régulièrement. Ces examens renforcent les fondements du Programme et contribuent à son expansion. Ils garantissent que les normes en matière de gérance et de responsabilisation sont respectées et qu'elles sont à la base du maintien, par le Canada, de sa fonction de chef de file du Partenariat mondial.

Priorité pangouvernementale, le Programme de partenariat mondial fait appel à deux mécanismes de consultation internes officiels : le Groupe consultatif interministériel du Partenariat mondial et le Groupe consultatif sur les sciences, la technologie et le commerce. Les mandats des deux groupes ont été revus et approuvés officiellement. Le Programme donne également lieu à des relations officielles avec des ministères et des organismes publics (Santé Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et Commission canadienne de sûreté nucléaire), qui assurent un accès constant à de grands spécialistes.